



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 MARS 2017 A 19 H 00**

ORDRE DU JOUR

URBANISME :

Rapporteur : Monsieur le Maire

17-013 Bilan de la concertation et Arrêt du projet de révision générale du PLU



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 MARS 2017
A 19 H 00**

L'An deux mille dix-sept et le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille dix-sept, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

- M. Olivier DENIS qui avait donné pouvoir à Mme Christine MORTELLIER
- Mme Ange-Marie JACQZ qui avait donné pouvoir à Mme Julie ARIAS
- M. Yves AGUEDA qui avait donné pouvoir à M. Lionel TARDIF
- Mme Marie NIGRI qui avait donné pouvoir à M. Guy BELTRANDO
- Mme Angélique TORRES qui avait donné pouvoir à M. Sébastien GROS
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné pouvoir
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné pouvoir

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

Rapporteur : Monsieur le Maire

17-013 – Bilan de la concertation et Arrêt du projet de révision générale du PLU

CONSIDERANT que l'ensemble des modalités définies dans la délibération n°14-160 du 11 décembre 2014 prescrivant la révision générale du PLU ont été remplies,

CONSIDERANT que le projet de révision générale du PLU, tel que défini dans la délibération n°14-160 et lors du débat sur les orientations du PADD, en date du 27 juin 2016, est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement concernés, Le rapporteur a proposé à l'Assemblée de dresser le bilan de la concertation publique, et d'arrêter le projet de révision générale du PLU.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 24 voix Pour et 3 Abstentions (Monsieur Eric MONTAGARD, Monsieur Stéphane PAQUET et Monsieur Dominique SALIBA),**

A DECIDÉ de prendre acte du bilan de la concertation,

A ARRETÉ le projet de révision générale du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

A CHARGÉ Monsieur le Maire de diligenter :

- les procédures de transmission aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande,
- la procédure de désignation d'un commissaire-enquêteur,
- l'organisation de l'enquête publique.

Michel MILLE
Maire de Lançon Provence

Sébastien GROS
Conseiller Municipal